

Résumé de l'Assemblée Générale Mixte du 14 mai 2024

L'Assemblée Générale Mixte annuelle des actionnaires de la société ALD (désormais Ayvens) s'est tenue le 14 mai 2024 au siège social situé 1-3 rue Eugène et Armand Peugeot, immeuble Corosa, 92500 Rueil-Malmaison, sous la présidence de M. Pierre PALMIERI, Président du Conseil d'administration.

Le quorum définitif s'est établi à 67,015 % représentant 546 830 252 actions pour 3021 actionnaires.

Toutes les résolutions proposées par le Conseil d'administration ont été adoptées. Ont notamment été approuvés :

- Les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2023 ;
- L'allocation du résultat et le versement d'un dividende fixé à 0,47 euro par action dont le détachement interviendra le 31 mai 2024 pour une mise en paiement le 4 juin 2024 ;
- Les conventions dites réglementées mentionnées au sein du rapport spécial des commissaires aux comptes ;
- Les rapports dits ex-post (rémunération 2023) et ex-ante (rémunération 2024) sur la rémunération des mandataires sociaux, les éléments de rémunération relatifs à chacun des mandataires sociaux exécutifs, la politique de rémunération des administrateurs ainsi que l'avis consultatif sur la rémunération versée aux personnes réglementées visées à l'article L. 511-71 du Code monétaire et financier ;
- le renouvellement des mandats d'administrateurs de la Société de Madame Anik CHAUMARTIN et de Monsieur Christophe PERILLAT ainsi que la ratification de la cooptation de Madame Laura MATHER ;
- La nomination des sociétés PricewaterhouseCoopers Audit et KPMG en qualité de commissaires aux comptes titulaires ainsi qu'en qualité d'auditeurs dans le cadre de la certification des informations en matière de durabilité. L'Assemblée Générale a notamment pu constater la démission effective du cabinet Ernst & Young et Autres de ses fonctions de commissaire aux comptes titulaire ;
- L'autorisation de rachat d'actions par la Société de ses propres actions dans la limite de 5% du capital social pour une durée de 18 mois ;

- Les modifications statutaires relatives au changement de dénomination sociale de la Société d'ALD à Ayvens, ainsi qu'à certaines modalités de délibération du Conseil d'administration.

Le résultat détaillé des votes est disponible sur le site de la société dans la rubrique « Assemblée Générale ».

L'Assemblée Générale Mixte a par ailleurs permis de revenir sur :

- L'activité relative à l'exercice 2023 qui aura constitué un tournant avec l'acquisition effective de LeasePlan, les axes stratégiques du plan PowerUP 2026, les tendances de marché observées et les progrès réalisés dans le processus d'intégration de LeasePlan ;
- Les résultats financiers de l'exercice notamment marqués par la normalisation des marges sur la revente de véhicules d'occasion, la consolidation de LeasePlan, les effets de la réévaluation de la flotte, la prise en compte de l'allocation du prix d'acquisition, l'anticipation de résultats par la réduction des coûts d'amortissement des véhicules d'occasion, la réévaluation à la juste valeur (*marked to market*) de certains produits dérivés ainsi que les coûts d'intégration (*cost to achieve*) ;
- Les résultats du premier trimestre 2024 en amélioration par rapport au dernier trimestre 2023 témoignant de la solidité du modèle économique de la Société ;
- Une présentation détaillée de la stratégie de développement durable du groupe et des engagements souscrits en matière de responsabilité sociale et environnementale.

Enfin, la séance d'échanges avec les actionnaires a permis au Directeur Général et au Président du Conseil d'administration d'apporter aux actionnaires des précisions sur :

- La prise en compte de la hausse des taux d'intérêts dans la tarification des contrats de *leasing* des clients ainsi que de la politique de couverture des risques structurels et des initiatives de désensibilisation des résultats de l'activité de la Société aux fluctuations de taux d'intérêts ;
- L'activité bancaire de collecte de dépôts de particuliers issue de LeasePlan en Allemagne et aux Pays-Bas qui joue en rôle essentiel dans la stratégie de financement des activités du groupe ;
- L'intérêt limité du groupe concernant les véhicules à motorisation hydrogène dont l'essentiel est constitué par les véhicules de transport et poids lourds nécessitant des

infrastructures de dépôt et n'entrant pas dans le modèle d'affaires majoritairement centré sur les véhicules de tourisme (*passenger car*) ;

- Les exigences réglementaires notamment en matière de fonds propres, de gestion des risques et de conformité qui s'appliquent désormais en raison du statut de compagnie financière holding de la Société ainsi que l'appui technique fourni par Société Générale dans cette phase de transition vers la mise en application de ces réglementations au niveau du groupe Ayvens ;
- Sur le montant cible de 440 MEUR de synergies attendues à l'horizon 2026 venant pour moitié de la réalisation de marges liées aux activités d'achat du groupe et pour autre moitié des effets anticipés des restructurations du groupe ;
- Enfin, sur des précisions techniques relatives aux règles de calcul du *Pay-out* du dividende lequel tient notamment compte de l'augmentation du nombre de titres en cours d'exercice 2023 liée à la part de rémunération en nature de l'acquisition de LeasePlan.